



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLIOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 37 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon - Attributions d'aides

Délibération n° 007893

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Coeur de Ville de Besançon - Attributions d'aides

Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n°1	20/03/2025	Favorable unanime

Résumé :

L'OPAH-RU du cœur de ville de Besançon a pour ambition de moderniser l'offre privée des logements d'une partie du centre-ville bisontin à travers notamment des primes financières incitatives.

Depuis septembre 2020, date de lancement de l'animation du programme d'amélioration de l'habitat, plusieurs propriétaires sont accompagnés dans la formalisation de leurs projets résidentiels par l'animateur du dispositif.

Cette délibération a pour objet de valider le principe d'attribution de subventions de la Ville de Besançon à six propriétaires dont les projets, suffisamment aboutis, répondent aux ambitions du programme en matière de modernisation de l'habitat.

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » (ACV), la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole (GBM), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat se sont dotés d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur le centre-ville de Besançon.

Grand Besançon Métropole, compétent en matière d'habitat, a délégué à la Ville de Besançon sous conditions formalisées par convention, la mise en œuvre de cette OPAH RU sur une période de 5 ans (2020 -2025).

A travers cette OPAH-RU, la Ville de Besançon souhaite notamment soutenir financièrement les propriétaires immobiliers s'inscrivant dans un processus de requalification de l'offre résidentielle du cœur de ville.

Un règlement d'attribution des aides financières, validé par délibération du 29 février 2024, précise les conditions d'octroi et les modalités administratives de versement.

Validation d'attributions d'aides financières

Depuis septembre 2020, date de lancement de l'animation de l'OPAH-RU, des propriétaires ont sollicité un accompagnement auprès de l'animateur du programme, le groupement SEDIA-Soliha.

Suite à l'instruction des dossiers n° 31, 32, 33, 34, 35, 38 et conformément au règlement d'attribution des aides financières de l'OPAH-RU, il est proposé de valider les attributions des subventions incitatives à des projets, pour un montant total de 18 691 €.

Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU)				
Numéro de dossier	N° aide	Nature de l'aide	Nombre de projets éligibles	Total prévisionnel
31	25	Aide à l'isolation phonique	1	1 691 €
32	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
33	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €

Aide à la modernisation de l'habitat en cœur de ville (OPAH-RU)				
Numéro de dossier	N° aide	Nature de l'aide	Nombre de projets éligibles	Total prévisionnel
34	25	Aide à l'isolation phonique	2	4 000 €
35	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
38	16	Aide à un propriétaire occupant qui acquiert un logement vacant depuis plus de 1 an pour en faire sa résidence principale avec un projet de rénovation ambitieux	1	3 000 €
	18	Travaux thermiques sur parties communes	1	2 000 €
	25	Aide à l'isolation phonique	1	2 000 €
TOTAL				18 691 €

Pour rappel, les subventions seront versées à l'achèvement des travaux, après :

- présentation des factures acquittées
- et soit :
 - visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU permettant la signature du document intitulé « Prime aide ville Besançon »
 - ou délivrance par le service Autorisations du Droit des Sols de l'attestation de conformité

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 204.515.20422.0020008.10012.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 18 691 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

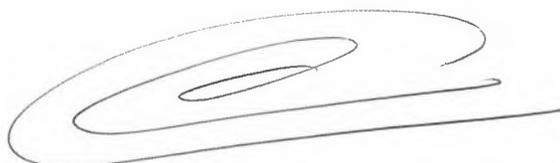
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLILO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT